

2J COACHING

SASU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de MANOSQUE sous le numéro 884 440 546,
dont le siège social est situé : ZA LA CARRETIERE 04130 VOLX

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 6 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le six juin,
à dix heures,

Au siège social, ZA LA CARRETIERE 04130 VOLX

Madame Juliette BOYER, demeurant CATIFÉ LE PLAN 04500 QUINSON

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune émises par la société 2J COACHING,

Associée unique et seule Présidente de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Juliette BOYER.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Juliette BOYER, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Modification du nom de l'enseigne de la société ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'Associé Unique, Madame Juliette BOYER, décide d'adopter comme nouvelle enseigne de la société, à compter de ce jour, le nom « ATHLETIC SQUAD », et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 3 – DENOMINATION

"La dénomination sociale est : "**2J COACHING**".

L'enseigne est : « **ATHLETIC SQUAD** »."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Juliette BOYER

Zone de signature

DocuSigned by:
BOYER Juliette
701A76AC817F4E5...